



Examen de passage

Yokshares Bomthursielpag

« Alors, vous souhaitez émigrer chez nous. Bien. Votre dossier est complet. Nous vous avons convoqué pour un dernier entretien. Notre accord commun – ou le désaccord, le vôtre ou le mien – décidera de la suite à donner.

» Vous avez passé avec succès les tests médicaux, sinon vous ne seriez pas là. Votre âge vous ouvre l'éligibilité. Homme... Moins de trente-cinq ans, et plus de vingt-deux. Parfait. Parents en vie... jamais marié... pas d'enfants... Voyons la suite... Ingénieur agronome... en poste... Nous vous trouverons naturellement un emploi dans le cadre de vos compétences... Le chômage est inexistant chez nous... Jamais de condamnation, évidemment, quelques dépassements de vitesse... aucune importance pour la suite... votre véhicule – si vous obtenez l'autorisation d'en conduire un – sera bridé à 55 km/h... J'ai bien dit « conduire » et non pas « posséder ». En tant qu'immigrant, vous n'aurez pas tout à fait le même statut que les nationaux. Tout ceci est clairement défini dans de dossier que vous avez lu et que je vous demanderai ensuite de parapher, mais je tiens à ce qu'aucune ombre ne plane sur les points que nous allons aborder. Vous remarquerez qu'aucune discussion n'est possible. Vous ne pouvez qu'accepter d'emblée tout ce que le contrat impose. Car il s'agit bien d'un contrat, que vous, hypothétique nouveau citoyen « rapporté », et nous, Nation de OberSapianLand, concluront.

» Récapitulons vos droits. Votre santé sera prise en charge. Vous bénéficierez des mêmes conditions d'accueil médical que les citoyens natifs. Tous les soins médicaux, chirurgicaux, et les prothèses, auditives ou optiques, sont gratuits. Sauf, bien évidemment, si votre état de santé se dégrade à un point tel que votre maintien en vie coûterait plus cher à la société que votre euthanasie. On vous affectera un logement, de standing honorable. N'espérez pas une piscine ou une maison immense ; un deux-pièces conviendra mieux. Six semaines de vacances annuelles, que vous devrez passer dans un club de votre choix dans une liste fournie chaque début d'année. Le travail, nous en avons parlé... Vous percevrez un salaire duquel sera déduit le montant de la location de votre logement. Tous les loisirs auxquels vous

aurez accès sont gratuits. Il vous restera suffisamment pour vous nourrir, vous habiller, payer les factures courantes, et pourquoi pas épargner pour votre retraite – si vous en atteignez l'âge. Nous vous assurons, pour le restant de votre vie chez nous, de n'avoir jamais à souffrir de violences ou de persécutions de la part d'autres citoyens, qu'ils soient natifs ou rapportés. Nous sommes par notre éducation, et de par notre culture nationale, extrêmement cordiaux entre nous tous, citoyens de naissance ou pas. Le respect et l'obéissance à nos lois sont le ciment de notre pays. L'égalité n'est pas un vain mot pour nous. D'ailleurs, la seule marque extérieure de votre statut sera un discret tatouage sur votre front.

» Quant à vos devoirs, ils sont, à vrai dire, peu nombreux. Ils sont de deux sortes : les interdictions et les obligations. Interdiction de se marier, que ce soit avec une citoyenne rapportée ou native. Les rapports sexuels sont autorisés, sous consentement mutuel, naturellement. Interdiction de procréer. Afin que ce point soit absolument respecté, une injection sera pratiquée mensuellement pour bloquer la production de spermatozoïdes. Attendez-vous à une perte mineure de la libido ; les médecins vous en parleront. Interdiction de posséder quelque bien immobilier ou mobilier important. Ce droit est exclusivement réservé aux citoyens natifs. Interdiction de contacter d'une façon ou d'une autre les gens ou administrations que vous laissez derrière vous en entrant chez nous. D'ailleurs, vous n'aurez pas accès au téléphone international et Internet est uniquement en local. Vous voyez, peu d'interdictions...

» Pour ce qui concerne les obligations, vous devrez vous soumettre à notre Code civil, peu différent de celui que vous avez dans votre pays, si vous y regardez de plus près. Les lois du travail sont réduites à leur plus simple expression : faire ce que l'on vous demandera de faire. Sept heures de travail quotidien, deux jours de repos par semaine, en moyenne. Trop peu de repos, ou pas assez d'activité, ces deux cas nuisent à la santé. Nous serons attentifs sur ce point. Un prélèvement de spermatozoïdes pourra vous être fait à n'importe quel moment. Nous avons, comme toute nation, besoin de sang neuf. C'est une de vos participations à la diversité génétique de nos concitoyens. Les natives souhaitent parfois retrouver chez leurs enfants un caractère physique absent dans les gènes de leur époux. Dans certains cas extrêmes, un organe vous sera prélevé, pour prolonger la vie d'un natif. Il pourra s'agir d'un rein ; vous serez dédommagé par un congé exceptionnel pouvant atteindre six mois. Dans le cas d'un organe vital, eh bien... vous aurez la fierté d'avoir sauvé la

vie d'un membre de la communauté. Juste retour des choses... À votre disparition, tout votre avoir, argent ou objets, sera redistribué par les soins d'une agence d'État.

» J'oubliais. Il n'y a pas de prisons ici. Ceux qui ne respectent pas leur part du contrat sont immédiatement capturés et leurs organes – tous – maintenus pour une éventuelle transplantation ; chez un autre citoyen rapporté, parfois. Une puce greffée près de votre colonne vertébrale tracera tous vos déplacements en temps réel. Notre police est très efficace. À l'ouest, l'océan surplombé de falaises, et les requins. Au nord, un désert que personne n'a jamais pu franchir. Partout ailleurs, de hautes montagnes remplies d'ours. On n'a jamais trouvé meilleurs gardiens. Les dissidents, voyez, ont donc le choix de leur mode de départ... Mais ils sont rares, car tout est fait pour que votre bonheur soit assuré chez nous.

» Remarquez que votre signature vous engage pour le reste de votre vie. Voulez-vous prendre le temps de la réflexion ? Un café, peut-être ? »